

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 juillet 2024

OBJET : REGIE DES EAUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CANALISATIONS
EAU POTABLE DEMANDE D'AUTORISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE
POSE D'UNE CANALISATION ENTRE GRENY ET CHALLEX

L'An deux mil vingt-quatre le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 11

Nbre votants : 15

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Pons Alexandre, Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,
M. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué,
Mmes Fournier Céline, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,
MM. Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à M. Blanc Jérémy Conseiller Délégué,
Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine Adjointe,
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,
Mme Fol Christine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Hugon Denise, Conseillère
Mmes Golay-Ramel Martine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères
MM. Barrière-Constantin Luc, Felix-Fiardet Bastien, Visconti Régis, Conseillers.

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux de renforcement de la canalisation d'adduction d'eau potable reliant Greny à Challex, la Régie des Eaux souhaite renouveler la canalisation existante.

Madame le Maire précise que le nouveau tracé, dans le projet, emprunte un terrain appartenant à la commune pour lequel, la Régie des Eaux sollicite l'autorisation de la commune pour la pose de la canalisation. La parcelle concernée est la n°ZH8 d'une surface de 1165 m² et 200 ml. Il s'agit du chemin desservant la station de pompage de Greny.

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention de servitude de passage concernant la réalisation de ce projet, ainsi qu'un plan de localisation schématique des travaux.

Madame le Maire précise que les travaux sont prévus à l'été/automne 2024. Le cabinet EPODE a été retenu en qualité de maître d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention de servitude de passage de réseaux, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention concernant l'autorisations de la pose d'une canalisation avec la Régie des Eaux. La parcelle concernée est la n°ZH8 d'une surface de 1165 m² et 200 ml. Il s'agit du chemin desservant la station de pompage de Greny.

DIT que la délimitation devra être réalisée par un géomètre à sa charge.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

